

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

PRET DU FIDA N° 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

Date de Publication : le/...../2023

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (AGPM) DU PRODER/ 2023-2024

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don et un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER » dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et pour une durée de sept (7) ans.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier. Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **La Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **La Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **La Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

Programme de développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER), Av. Large n°30

E-mail : proderfida 1@gmail.com

Téléphone : 22 21 11 79

Le gouvernement envisage d'en faire partiellement usage pour financer l'achat de biens, travaux et services.

Le programme de passation des marchés pour *l'exercice budgétaire 2023-2024* prévoit notamment :

Les marchés concernant des biens porteront sur :

1. *Le matériel roulant (véhicules pick-up et les motos de terrain) ;*
2. *Le mobilier de bureau (tables, chaises de bureau, armoires ; étagères) ;*
3. *Les équipements et consommables informatiques (ordinateurs de bureau et portables, imprimantes, cartouches, photocopieuse, logiciels ...) ;*
4. *Le matériel de rénovation des bureaux du PRODER ;*
5. *Les outils de communication ; le matériel didactique et de démonstration relatifs à la santé, la nutrition, l'hygiène et l'assainissement, ;*
6. *Le matériel de mise en place, de formation et de renforcement des capacités des CEP rizicoles/agricoles ;*
7. *Les produits et le matériel pour la mise en place des pépinières pour la Protection des sources d'eau et la stabilisation des berges des rivières et des lacs.*

Les marchés concernant les travaux porteront sur :

La construction et la réhabilitation des magasins de stockage /des silos de stockage des produits vivriers.

Les marchés concernant des services (services de conseil et services autres que de conseil) porteront sur :

1. *L'élaboration de la stratégie de ciblage géographique et des bénéficiaires, ainsi que le ciblage ;*
2. *L'étude - enquête de la situation avant-projet (étude sur la situation de référence) ;*
3. *L'étude - caractérisation de bassins de production/transformation ;*
4. *L'étude de la caractérisation des chaînes des valeurs agricoles et métiers ;*
5. *Les services d'accompagnement et de coaching des jeunes et femmes, promoteurs des projets de microentreprise rurales ;*
6. *L'enquête sur la situation nutritionnelle ;*
7. *La formation des animatrices communautaires en matière de nutrition, de santé, d'hygiène et d'assainissement ;*

8. *L'étude d'aménagement des terres des collines, des marais et des bassins versants ;*
9. *La mise en place, la formation et l'accompagnement des Champs Ecoles Paysans/Fermiers (CEP/CEF) agricoles ;*
10. *L'Etude et devis de réhabilitation et de construction des infrastructures de stockage des produits agricoles ;*
11. *La Digitalisation du système de suivi-évaluation ;*
12. *L'audit externe pour l'exercice budgétaire 2023-2024 ;*
13. *La Bibliothèque numérique (archivage électronique) ;*
14. *La production des films et vidéo des activités du programme ;*
15. *L'assurance, entretien et réparation du parc automobile ;*
16. *L'entretien et réparation du parc informatique.*

Les contrats concernant des biens et des services seront exécutés conformément aux dispositions et stipulations de la loi N° 1/04 du 29 janvier 2018, portant modification de la loi N°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA et énoncés dans les versions actuellement en vigueur des Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.

Les avis spécifiques portant sur des marchés qui doivent être proposés dans le cadre d'appels d'offres concurrentiels seront annoncés à mesure qu'ils seront publiés sur un certain nombre de portails (site des projets/programmes du FIDA au BURUNDI : WWW.programmefidaburundi.org et site Web des marchés publics du Burundi : WWW.armp.bi), dans le Renouveau, ainsi que dans d'autres médias, selon qu'il conviendra.

Les soumissionnaires admissibles qui sont intéressés et les consultants qui souhaitent figurer sur la liste de diffusion afin d'obtenir copie des annonces d'appel d'offres et ceux qui souhaitent recevoir des informations complémentaires, doivent adresser un courrier physique au secrétariat du PRODER, sis à la 30^e Avenue du large, Zone KININDO, Commune MUHA, BUJUMBURA Mairie, ou un courriel à ntiranyibcom.ugproder@yahoo.com du Coordonnateur du Programme, avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés, en précisant comme objet "AGPM 2023-2024 pour le PRODER et en indiquant quels marchés les intéressent.